

EXPERTISE PATRIMONIALE / ARCHITECTURALE ET URBANISME (STAGE DE 6 MOIS)

Association Loi 1901, l'Agence d'urbanisme de la région grenobloise ([Accueil - AURG](#)) regroupe dans son partenariat l'Etat, des collectivités locales et territoriales (dont l'Etablissement public du SCoT de la région urbaine grenobloise et le Syndicat mixte du SCoT de l'aire gapençaise) et le Département de l'Isère. Outil œuvrant à la mise en cohérence des politiques publiques, conformément à l'art. L. 132-6 du code de l'urbanisme, l'Agence élabore des démarches d'observation, des études et des réflexions préalables à destination de l'ensemble des acteurs de l'aménagement du territoire, et ce à des échelles variées.

CONTEXTE

L'Agence d'urbanisme accompagne **Saint Marcellin Vercors Isère Communauté (SMVIC)**, territoire de 47 communes et d'une population de 47.000 habitants, dans l'élaboration de son PLUi (prescrit en décembre 2021) à travers l'alimentation et l'appui à l'animation des instances des élus liées à la gouvernance mise en place et à la production des principales pièces du PLUi. Après une année 2022 axée sur le partage avec les élus du diagnostic et des enjeux ayant abouti à un projet de PADD, l'année 2023 a permis de partager les axes de traductions réglementaires des ambitions. 2024 sera consacrée au règlement graphique (zonage et diverses prescriptions, OAP sectorielles et thématiques, rapport de présentation). **Le sujet du stage porte sur le volet patrimonial de l'élaboration du PLUi de SMVIC.** Pour cela il faut avoir conscience de quelques éléments de contexte :

- **Sur la richesse patrimoniale du secteur** : un territoire à la géographie diversifiée, entre collines des Chambaran, plaine de l'Isère et falaises du Vercors, une agriculture marquée par l'activité nucicole (et la présence des séchoirs qui sont une composante majeure du paysage), une conscience de la richesse patrimoniale à travers notamment les deux Sites Patrimoniaux Remarquables (Saint-Antoine l'Abbaye et Beauvoir en Royans), une future candidature pour devenir Pays d'Art et d'Histoire, ...
- **Sur l'intérêt des élus porté aux enjeux patrimoniaux**, qui s'illustre notamment à travers l'inscription faite au sein du PADD comme l'une des orientations majeures du PLUi en cours d'élaboration.
- **Sur le besoin de compléter les connaissances**, sur un territoire actuellement très inégalement renseigné, entre communes en PLU récents voire en SPR, et des dizaines de communes où aucun élément patrimonial n'est répertorié.

LES MISSIONS DU STAGE

Un premier travail de recensement a été lancé dans le cadre de l'élaboration du PLUi, avec l'appui des communes. Ce travail inégal demande à être approfondi, amélioré, complété, précisé et hiérarchisé, afin de consolider sa portée réglementaire. C'est dans ce cadre que se situe la mission de ce stage, avec :

- **Les analyses et diagnostics** destinés à alimenter le rapport de présentation du PLUi, à travers notamment l'identification des typologies caractéristiques du territoire
- **Les compléments aux recensements effectués par les communes** : travail de terrain, rencontres avec les communes pour l'identification et la hiérarchisation des éléments patrimoniaux communaux, la pédagogie et l'aide à l'appropriation des dispositions réglementaires induites par le règlement patrimonial du PLUi à écrire

- **La participation au travail d'écriture des règles** de protection des éléments du patrimoine recensés au titre des articles L151-19 et L151-23 du code de l'urbanisme, en lien avec le règlement de zones **et l'Orientation d'aménagement et de programmation formes bâties**.
- **La participation au travail sur l'élaboration d'une OAP thématique « formes bâties vernaculaires »**, qui viendra compléter les règles écrites dans un rapport de compatibilité, afin d'aborder de façon plus souple les notions de cohérence paysagère, d'implantation au sein d'un ensemble homogène, l'adaptation aux enjeux énergétiques, etc.
- Peut-être une mission spécifique sur l'élaboration des périmètres délimités des abords, en fonction des discussions menées actuellement avec l'UDAP de l'Isère

L'ensemble des missions sera mené en étroite collaboration avec l'équipe projet mobilisée à l'Agence sur le PLUi de SMVIC.

PROFIL RECHERCHE

Formation : idéalement architecte du patrimoine (**école de Chaillot**), en tout cas un profil permettant une expertise en architecture et patrimoine, avec une appétence pour le lien avec les enjeux d'urbanisme et outils de planification.

Compétences recherchées :

- **Compétences en matière d'architecture et en particulier patrimoine architectural** : identification des typologies, connaissances sur le patrimoine rural, ...
- Bonnes notions de connaissances sur le **patrimoine végétal**
- Connaissances en **planification urbaine** : PLU, PLUi : structure des documents (rapport de présentation, règlement...)
- Aptitude / appétence au **travail en équipe, à la vulgarisation**, capacité à faire le reporting de l'état d'avancement du travail, efficacité.
- **Permis B**, en prenant en compte la nécessité de faire du terrain et de rencontrer les élus locaux.

NATURE ET DUREE DE LA CONVENTION DE STAGE

- **6 mois** à partir de début 2024
- Gratification selon la législation en vigueur + chèques restaurant + prise en charge à 50% des frais de transport domicile-travail

CANDIDATURE

Réponse attendue **avant le 15 janvier 2024** à adresser à florent.sion@aurg.asso.fr